

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU 13 Avril 2021

De la commune d'Orvillers-Sorel

Séance 13 Avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize avril le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis CORMIER, le Maire.

Présents : MM. Francis CORMIER Claude MOREL, Patrick ONIMUS (arrivé à 18h46), Jérôme GOSSET, Mathieu HUILLE, Jean-Marie MACLET, Christophe MAFILLE, Sébastien CREUZE, Sylvain SNOECK.
Mme. Francine WELLHOFER, Catherine BASTIEN, Julie LOFFROY, Marie DUCHEMIN, Marine FENAILLE, Christelle MOREL.

Absent : 0

Absent excusé ayant donné pouvoir : 0

Monsieur Le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Délibération demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la restauration des murs intérieurs de l'église,
- Délibération demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des murs intérieurs de l'église,
- Délibération répartition aux frais de logiciel de comptabilité entre les syndicats d'eau et la commune.

Les membres du Conseil acceptent à l'unanimité l'ajout de ces points.

Approbation du dernier procès-verbal

Les membres du Conseil Municipal approuvent le procès-verbal du 30 Mars 2021 à l'unanimité. Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à le signer.

Délibération demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France pour la restauration des murs intérieurs de notre église

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès de la Région Hauts-de-France à hauteur de 30%.

Les travaux prévus sont :

Grattage des parties dégradées et non adhérentes, travaux préparatoire, de reconstitution des pierres moulées, de consolidation, de restauration des parties dégradées, ouverture des fissures et traitement des fissures.

Montant du devis :

- 35 803.37 € HT
- 42 964.05 € TTC

Subvention de la Région Hauts-de-France (30%) : 10 741.01 € HT

A la charge de la Commune (70%) : 25 062.36 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accomplir cette demande et mandate Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Délibération demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour la restauration des murs intérieurs de notre église

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de solliciter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental à hauteur de 60%.

Les travaux prévus sont :

Grattage des parties dégradées et non adhérentes, travaux préparatoire, de reconstitution des pierres moulées, de consolidation, de restauration des parties dégradées, ouverture des fissures et traitement des fissures.

Montant du devis :

- 35 803.37 € HT
- 42 964.05 € TTC

Subvention du Conseil Départemental (60%) : 21 482.02 € HT

A la charge de la Commune (40%) : 14 321.35 € HT

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité d'accomplir cette demande et mandate Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Délibération : Approbation du compte de gestion 2020 de la commune

Après avoir présenté le compte de gestion 2020 de la commune et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020 de la commune.

Délibération : Approbation du compte de gestion 2020 du SDEP

Après avoir présenté le compte de gestion 2020 du SDEP et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs, le détail des dépenses, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné par des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.

Considérant que les opérations sont régulières.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2020 par le receveur visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observations, ni réserves de sa part.

Les membres du Conseil Municipal approuvent à l'unanimité le compte de gestion 2020 du SDEP.

Délibération : Approbation du compte administratif 2020 - SDEP

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Claude MOREL, doyen d'âge, afin de voter le compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 du SDEP qui s'établit comme suit :

Résultats cumulés :

Dépenses d'exploitation	24 889.20 €
Recettes d'exploitation	120 262.03 €
Dépenses d'investissement	2 257.87 €
Recettes d'investissement	42 799.79 €
Excédent de fonctionnement	95 372.83 €
Excédent d'investissement	40 541.92 €
Excédent global de clôture	135 914.75 €

Délibération : Approbation du compte administratif 2020 – Commune

Après avoir présenté le compte administratif, Monsieur le Maire quitte la séance et cède la présidence à Monsieur Claude MOREL, doyen d'âge, afin de voter le compte administratif.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2020 de la commune qui s'établit comme suit :

Résultats cumulés :

Dépenses de fonctionnement	246 180.81 €
Recettes de fonctionnement	403 219.18 €
Dépenses d'investissement	246 683.08 €
Recettes d'investissement	349 701.12 €
Excédent de fonctionnement	157 038.37 €
Excédent d'investissement	103 018.04 €
Excédent global de clôture	260 056.41 €

Délibération : Affectation du résultat de l'exercice 2020 - COMMUNE

Après avoir entendu le Compte Administratif de l'exercice 2020,

Considérant les opérations régulières,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Constatant que le Compte Administratif présente les résultats suivants :

<u>SECTION</u>	Résultat CA 2019	Virement à la SI	Résultat de l'exercice 2020	Reste à Réaliser	Résultat	
					Cumulé	Corrigé des RAR
INVEST	110 851,05 €		- 7 833,01 €	D – 70 200,00 €	103 018,04 €	128 568,04 €
				R + 95 750,00 €		
FONCT	106 267,04 €	-61 005,99 €	111 777,32 €		157 038,37 €	

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat, l'excédent d'investissement est reporté en solde d'exécution, compte 001.

Décide d'affecter, compte tenu des investissements prévus en 2021 (construction d'un pavillon locatif, d'un columbarium, la réhabilitation de l'église), ce résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT AU 31/12/2020	<u>157 038,37 €</u>
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	67 833,01 €
Affectation de l'excédent de fonctionnement reporté (ligne 002)	89 205,36 €

Délibération : Vote des taxes directes locales 2021

Le Maire présente l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2021.

Afin de conserver les ressources de la commune, le Maire propose de maintenir les taux de 2020. Toutefois, la disparition progressive de la taxe d'habitation étant compensée par la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties, il faut additionner le taux départemental de 21,54 % au taux 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité :

DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021,

FIXE pour 2021 le taux des taxes locales comme suit :

TAXES	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière bâti	14,72 %	14,72 % + 21,54 % = 36,26 %
Taxe foncière non bâti	31,72 %	31,72 %
CFE	13,78 %	13,78 %

Monsieur Le Maire précise que la compensation faite par le département évite des charges fiscales supplémentaires pour nos administrés.

Subventions aux associations :

Vu la situation sanitaire actuelle, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'ajourner ce point.

Délibération : Vote du Budget Primitif 2021 pour le SDEP

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 du SDEP qui s'établi comme suit :

<u>Dépenses et recettes de fonctionnement :</u>	272 638.67 €
<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	67 642.92 €

Délibération : Vote du Budget Primitif 2021 pour la commune

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Budget Primitif 2021 de la commune qui s'établi comme suit :

<u>Dépenses et recettes de fonctionnement :</u>	435 000,36 €
<u>Dépenses et recettes d'investissement :</u>	479 033,01 €

Délibération : Répartition des frais de logiciel de comptabilité entre les syndicats d'eau et la commune

Monsieur le Maire explique la nécessité de répartir les coûts engendrés par le logiciel de comptabilité supporté financièrement par la commune.

Coût annuel estimé (dans l'attente du nouveau contrat de 3 ans) : 2 700.00 €

Réparti de la façon suivante :

- $2700 \times 1/3 = 900/3 = 300.00$ € par an pour le Syndicat de Production du Nord Ressontois
- $2700 \times 2/3 = 1800/3 = 600.00$ € par an pour le Syndicat d'Eau d'Orvillers-Sorel
- Le reste à la charge de la commune soit : 1800.00 € par an.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette proposition et mandate Monsieur le Maire dans toutes les démarches afférentes à ce dossier.

Questions diverses

Sondage collecte ordures ménagères et bacs jaunes de tri.

Après avoir fait un rapide sondage, il est convenu de maintenir la collecte sans modification.

Projet de plantation d'arbres à sortie du village (aux 3 sables)

Après en avoir débattu Monsieur SNOECK Sylvain propose de travailler sur le dossier en collaboration avec la société de chasse dans l'objectif de partager, fédérer et promouvoir la sensibilité du conseil municipal sur les sujets qui touchent l'environnement et l'aménagement du territoire.

S'agissant d'un beau projet collaboratif, le Conseil Municipal accepte cette proposition et attend le résultat de cette étude.

Projet éolien

Afin d'avancer sur ce dossier le Conseil Municipal fixe une réunion de conseil, afin de statuer sur le devenir de ce projet, le mardi 27 avril 2021.

Monsieur Le Maire remercie les membres du Conseil Municipal pour leur participation et annonce la levée de la séance à 22h00.